



**DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS**

N° 2024_004

Le maire d'Albas (Aude),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée par TM Construction, représenté par M MAZERM dont le siège social se Col de Lges 11330 DAVEJEAN;

Considérant la demande de TM Construction sollicitant l'autorisation d'installer un échafaudage rue de la Fontaine à l'occasion de travaux de réfection de façade du 7 place des Chasseurs.

ARRÊTE

Article 1^{er}

A compter du 08/04/2024 et jusqu'au 28/04/2024, l'entreprise chargée des travaux en vue de la réfection de la façade 7 place des chasseurs est autorisée à installer un échafaudage, rue de la Fontaine.
La date prévus de début travaux est le 08/04/2024.

Article 2

A ces mêmes dates, la circulation sera interdite entre le 1 rue de la fontaine et la place des chasseurs.

Article 3

La signalisation réglementaire et la protection contre les projections et la chute de matériaux devra être assurée par l'entreprise MT CONSTRUCTION.

Article 4

Il appartiendra au responsable des travaux de procéder à la remise en état des lieux dès l'achèvement des travaux, sous peine de poursuites.

Article 5

Cette autorisation est précaire et révoquée à tout moment suivant les besoins et à la demande des Services de la Municipalité.

Article 6

Le présent arrêté devra être tenu affiché en permanence sur les lieux et devra pouvoir être consulté à tout moment.

Fait à Albas, le 09/02/2024

Le Maire - Jean Claude MONTLAUR

